

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA D'ADRAR**  
**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE**

**NIS 097401019038332**

**AVIS CORRECTIF DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel 15/247 du 2016/09/16 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, La Direction de l'Administration Locale de la Wilaya d'Adrar informe l'ensemble des soumissionnaires de l'avis d'appel d'offre ouvert avec des capacités minimale le 14/12/2025 sur le :

**Opération**: Acquisition Matériels de travaux publique et nettoyage pour renforcement les parcs des communs

**PROJET**:Acquisition Matériels des travaux publique et nettoyage pour renforcement les parcs des communes pour les deux Lots :

**LotN05** : Acquisition de 02 camions a benne de 16Ton aux Plus au profit les communes Akabli,Tamasset

Qu'après les analyses techniques et financières des offres, le marché est attribué provisoirement à la soumissionnaire suivante :

<b>Observations</b>	<b>Montant (DA)</b>	<b>Le projet</b>	<b>Soumissionnaire</b>
Offre Moins disante	39.270.000,00	<b>Projet</b> :Acquisition Matériels des travaux publique et nettoyage pour renforcement les parcs des communes pour les deux Lots <b>LotN05</b> : Acquisition de 02 camions a benne de 16Ton aux Plus au profit les communes Akabli,Tamasset	Allali Mouloud Commerce de détail des neuves automobiles <b>185081700501105</b> <b>NIF:</b>

Toute contestation doit être déposée auprès du comité des marchés de la wilaya d'Adrar dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution du présent avis conformément à l'article 56 Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Et à l'article 82 du décret présidentiel 247/15 du 2015/09/16portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.